

Guide



Créer son syndicat
Mode d'emploi

Sommaire

03	Édito
05	Le syndicat
06	Les différents types de syndicats
07	Création d'un syndicat : les étapes
08	L'assemblée générale constitutive
09	Préparation de l'assemblée générale
10	La convocation à l'assemblée générale
11	Déroulement de l'AG
12	Proposition des statuts
14	Désignation des responsables
18	Délibération de constitution d'un syndicat
22	Envoi et validation des statuts
23	Le Cogitiel
24	CoGétise
25	Le Cogitiel et CoGétise
26	Ouverture du compte bancaire du Syndicat



Cher-es Camarades,

La CGT est née de la volonté des salariés à s'organiser collectivement et durablement pour défendre leurs intérêts face à l'oppression et à l'exploitation, pour conquérir des droits et les faire valoir, pour imaginer un monde plus juste et proposer des voies pour y parvenir. **C'est le cœur de son action syndicale.**

Ce mode de fonctionnement ne peut exister qu'en investissant un plus grand nombre de salariés. Nous devons tout mettre en œuvre pour construire le rapport de force nécessaire pour répondre aux attaques du capital et du gouvernement. La lutte de classe ne pourra se faire sans la masse des travailleuses et travailleurs.

Pour relever ce défi, nous devons nous renforcer et rendre la CGT visible partout où cela est possible. Nous devons nous organiser au plus proche du salariat en nous appuyant sur nos syndiqués et nos structures territoriale.

La structuration est donc un enjeu central pour développer la syndicalisation et assurer l'avenir de notre organisation.

C'est dans ce sens que notre 15^{ème} congrès a adopté la résolution sur la syndicalisation et la structuration. Nous devons la mettre en œuvre pour que nos syndiqués intègrent systématiquement un syndicat.

Pour y arriver, la CEF se met à votre disposition pour vous accompagner dans la constitution de vos syndicats. Elle a également produit ce guide afin de faciliter vos démarches dans la création de celui-ci.

La Commission Exécutive Fédérale

Fédération CGT Commerce et Services – octobre 2023



Salarié(e)

Syndiqué(e)

POUR ÊTRE 2 FOIS PLUS FORTS

Le syndicat

L'existence du syndicat est un acte libre qui n'est soumis à aucune autorisation préalable, ni formalité particulière. Son existence, son activité, son organisation, sa direction, son engagement dans la vie des structures de la CGT sont de la seule volonté de ses adhérents.

Le syndicat peut disposer d'une responsabilité civile à condition de déposer des statuts à la mairie dont il dépend. Le dépôt des statuts nécessite au moins deux responsables : un secrétaire et un trésorier.

Les syndicats ont pour but de défendre et de préserver les intérêts des salariés. À ce titre, ils ont un rôle central dans les négociations et peuvent être à l'origine d'un certain nombre d'actions telles que la grève, la manifestation ou l'action en justice.

Tout salarié peut adhérer librement à un syndicat, quel que soit son origine, son sexe, ses mœurs, son orientation sexuelle, son âge, sa situation familiale, sa nationalité, sa religion, son handicap, son appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race, etc. (article L. 1132-1 du Code du Travail). La liberté d'adhérer comme celle de ne pas adhérer est totale. En outre, tout membre d'un syndicat est libre de le quitter à tout instant, moyennant le respect de certaines conditions.

Important : L'affiliation d'un nouveau syndicat n'est acquise qu'après validation de sa fédération et de son union départementale.

Les différents types de syndicat

Lors de notre 15^{ème} Congrès nous avons validé la résolution sur la structuration et la Syndicalisation.

Nous devons rendre effectif le rattachement de tout syndiqué, de toute section syndicale ou base organisée à un syndicat.

Notre structuration doit se faire au plus près des syndiqués et des salariés. Ils doivent y être acteur afin de construire et faire vivre les orientations de la CGT.

Il existe plusieurs types de syndicat que vous retrouverez ci-dessous. N'hésitez pas à nous solliciter, nous pouvons vous conseiller sur le type de structuration adapté à votre syndicat :

- Syndicat d'établissement - ex : Syndicat Carrefour Lomme
- Syndicat de site - ex : Syndicat Centre Commercial la Part Dieu de Lyon
- Syndicat du Commerce et des Services dans une Union Locale - ex : Syndicat du Commerce de Tourcoing
- Syndicat d'une enseigne dans une Union Locale - ex : Syndicat Monoprix
- Syndicat d'une branche dans une Union Locale - ex : Syndicat HCR Cannes
- Syndicat du Commerce et des Services dans une Union Départementale - ex : Syndicat du Commerce du Nord
- Syndicat d'une enseigne dans une Union Départementale - ex : Syndicat Carrefour Market du 92
- Syndicat d'une branche dans une Union Départementale - ex : Syndicat des assmat du 75
- Syndicat de région - ex : Syndicat Sodexo PACA*

* **ATTENTION** : La structuration en syndicat régional ne peut se faire que si les options ci-dessus ne sont pas réalisables.

Création d'un syndicat

Les étapes

1

L'Assemblée
générale
constitutive

3

délibération
de constitution
du syndicat et
désignation des
responsables

5

Obtention
des codes
Cogitiel et
CoGétise

2

Proposition
des
statuts

4

Envoi et
validation
des statuts

6

Ouverture
du compte
bancaire du
syndicat

L'assemblée générale constitutive

Réunis en Assemblée Générale, ce sont les syndiqués qui décident de la constitution du syndicat, cette décision étant affirmée par une délibération qui figurera au Procès-Verbal de l'Assemblée Générale.

Ci-après, les étapes obligatoires à la tenue de votre Assemblée Générale Constitutive :

1

Préparation de l'assemblée générale

2

Proposition des statuts

3

Désignation des responsables

4

Délibération de constitution d'un syndicat

Préparation de l'assemblée générale

La convocation à l'Assemblée Générale Constitutive d'un syndicat doit être envoyée à chaque syndiqué du périmètre concerné. Elle doit comporter un ordre du jour précis ainsi que la date, l'heure et le lieu de la réunion.

Seuls les syndiqués du périmètre connus de Cogitiel et à jour de leurs cotisations peuvent participer à l'Assemblée Générale. Vous pouvez retrouver la liste des syndiqués en vous rapprochant de votre Union Locale ou Départementale.

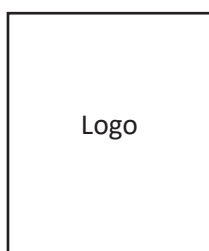
Nous recommandons d'envoyer l'ordre du jour et la proposition de statuts à l'avance afin que les syndiqués puissent les amender si besoin.

Ci-après vous trouverez un modèle de convocation à l'Assemblée Générale Constitutive.

Convocation à l'assemblée générale

EXEMPLE DE COURRIER À ENVOYER POUR UNE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE

L'Assemblée Générale constitutive Modèle



Aux syndiqués de : _____
Montreuil, le : _____

Cher(e) camarade,

Je t'informe que l'UL / UD/ entreprise/ site de _____ va créer un syndicat CGT pour _____ (Champ géographique).

Ce syndicat aura pour but de rassembler les syndiqués afin de mener des actions communes. De ce fait tous les syndiqués seront rattachés à ce syndicat.

Une réunion se déroulera le _____ (jour/ mois / année à l'heure) à (Lieu de la réunion) _____ afin d'adopter les statuts de ce nouveau syndicat et d'en élire les membres du bureau.

Je compte sur ta présence.

Préparation de l'assemblée générale

Le déroulement de la réunion commence avec l'élection d'un président de séance pour diriger la séance, ainsi que d'un secrétaire qui sera chargé de faire un compte-rendu de la réunion. Le président de séance donne lecture de l'ordre du jour.

Après la présentation du président de la séance, les participants peuvent tour à tour prendre la parole pour débattre sur l'ensemble des points qui sont inscrits à l'ordre du jour. En général, les débats débutent par l'amendement de l'ordre du jour : c'est-à-dire que les participants se prononcent sur le contenu de l'ordre du jour et ajoutent ou retirent des points selon qu'ils les trouvent pertinents ou non.

Ensuite, les discussions tournent autour des démarches de création du syndicat, de l'adoption des statuts.

Cette séance est aussi l'occasion de désigner par vote les membres dirigeants du syndicat.

Hormis l'adoption des statuts et la désignation des membres, l'Assemblée Générale Constitutive peut se prononcer par vote sur l'instauration d'un bureau et d'une Commission Exécutive et des autres organes de gestion du syndicat.

À la fin de la réunion, le secrétaire doit :

- Faire un résumé de la séance ;
- Si possible, procéder à la lecture du Procès-Verbal ;
- Faire signer le PV par les participants.

L'assemblée générale constitutive

Pour mettre en place un syndicat, il est impératif de rédiger des statuts.

Lors de la création des statuts, il est important de prêter attention aux points suivants :

- L'objet du syndicat ;
- Le périmètre géographique du syndicat ;
- Le pouvoir et le contrôle des dirigeants ;
- La démocratie dans le syndicat ;
- Les valeurs républicaines, l'indépendance et la transparence financière.

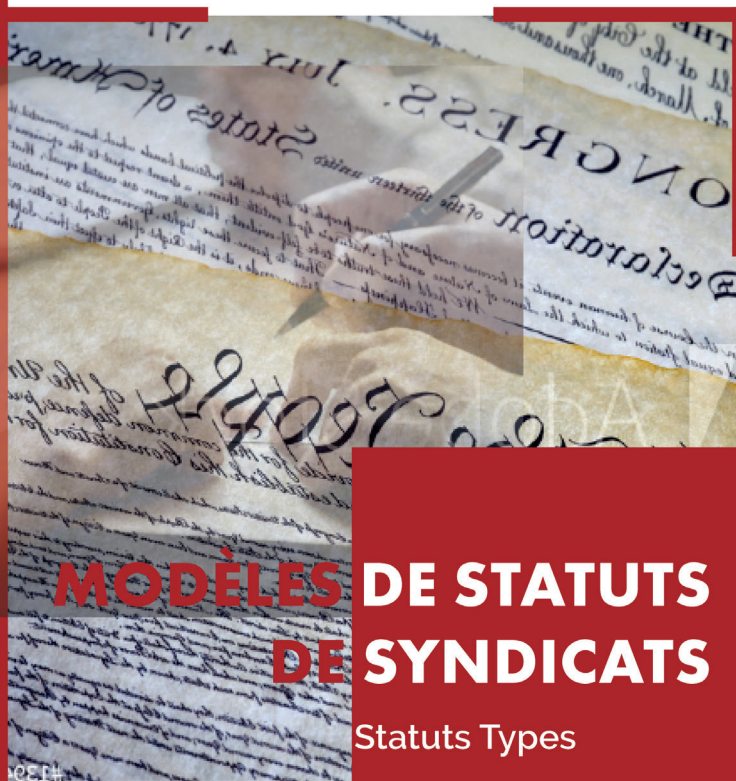
Aucune forme particulière n'est requise et les fondateurs les rédigent à leur guise dans la mesure où ceux-ci ne contreviennent pas à la loi et que ceux-ci ne soient pas en opposition avec les statuts et valeurs de la CGT.

Important: Le siège social du syndicat doit être mentionné dans les statuts. Il doit être domicilié dans l'établissement, le site, dans l'UL ou dans l'UD dont il dépend.

Proposition des statuts

Pour vous aider à rédiger vos statuts, nous vous conseillons d'utiliser le guide des statuts.

Vous pouvez l'obtenir en contactant le référent de votre département ou la fédération.



MODÈLES DE STATUTS DE SYNDICATS

Statuts Types

Désignation des responsables

Dès l'ouverture de l'Assemblée Générale, la liste complète des candidatures à la Commission Exécutive est remise aux participants de l'Assemblée.

Chaque syndiqué, à jour de ses cotisations, peut s'exprimer librement et voter.

Les votes peuvent avoir lieu à bulletin secret.

Les décisions sont prises à la majorité des votants.

Une fois la Commission Exécutive créée, elle élit en son sein un bureau composé au moins de:

- Un-e Secrétaire Général-e ;
- un-e Secrétaire à la politique financière (trésorier-e) ;
- une Commission Financière de Contrôle ;
- un ou plusieurs Secrétaires, (propagande, orga/vie syndicale, etc.) ;
- et éventuellement d'autres membres avec des fonctions définies.

Important: La liste des différents dirigeants devra être jointe au PV d'AG. Nous vous proposons ci-après des modèles de déclaration des membres dirigeants.

Désignation des responsables

MODÈLE DE LISTE NOMINATIVE DES MEMBRES DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE

SONT ELUS MEMBRES DE LA COMMISSION EXECUTIVE :

NOM.....Prénom.....

Date et lieu de naissance

Adresse personnelle.....

NOM.....Prénom.....

Date et lieu de naissance

Adresse personnelle.....

NOM.....Prénom.....

Date et lieu de naissance

Adresse personnelle.....

NOM.....Prénom.....

Date et lieu de naissance

Adresse personnelle.....

NOM.....Prénom.....

Date et lieu de naissance

Adresse personnelle.....

NOM.....Prénom.....

Date et lieu de naissance

Adresse personnelle.....

Désignation des responsables

MODÈLE DE LISTE NOMINATIVE DES MEMBRES DU BUREAU

SONT ELUS MEMBRES DU BUREAU :

SECRETAIRE GENERAL

NOM.....Prénom.....

Date et lieu de naissance

Adresse personnelle.....

SECRETAIRE ADJOINT

NOM.....Prénom.....

Date et lieu de naissance

Adresse personnelle.....

TRESORIER

NOM.....Prénom.....

Date et lieu de naissance

Adresse personnelle.....

TRESORIER ADJOINT

NOM.....Prénom.....

Date et lieu de naissance

Adresse personnelle.....

RESPONSABLE A LA VIE SYNDICALE

NOM.....Prénom.....

Date et lieu de naissance

Adresse personnelle.....

Président du bureau du congrès : Nom - Prénom.....

Désignation des responsables

MODÈLE DE LISTE NOMINATIVE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE DE CONTRÔLE

SONT ELUS A LA COMMISSION FINANCIÈRE DE CONTRÔLE :

NOM.....Prénom.....

Date et lieu de naissance

Adresse personnelle.....

NOM.....Prénom.....

Date et lieu de naissance

Adresse personnelle.....

NOM.....Prénom.....

Date et lieu de naissance

Adresse personnelle.....

NOM.....Prénom.....

Date et lieu de naissance

Adresse personnelle.....

NOM.....Prénom.....

Date et lieu de naissance

Adresse personnelle.....

NOM.....Prénom.....

Date et lieu de naissance

Adresse personnelle.....

Délibération de constitution d'un syndicat

À la fin de la réunion, un compte rendu des décisions prises par l'Assemblée Générale est à rédiger par le ou la Secrétaire Général-e du syndicat (avec les notes du secrétaire de séance) et à communiquer aux syndiqué-es (en règle générale dans les quinze jours suivants l'AG).

Le ou la Secrétaire Général-e du syndicat, avec l'aide du bureau, procède à la mise en œuvre des décisions prises en AG.

Important : Ne pas oublier de faire signer le PV d'AG, la délibération de constitution du syndicat et d'ouverture de compte bancaire par le ou la Secrétaire Général-e et le ou la trésorier-e.

Ci-après un exemple de PV d'AG, de délibération pour la création du syndicat et de l'ouverture d'un compte bancaire.

Délibération de constitution d'un syndicat

PROCÈS VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE du

.....

Du Syndicat :

Le/...../..... à heures,

Les syndiqués de se sont réunis en assemblée générale constitutive sur convocation de

Monsieur ou Madame :, pour décider la création du syndicat dénommé :

La séance est présidée par Monsieur Madame, et Monsieur Madame..... en qualité de secrétaire de séance.

Rappel l'ordre du jour :

- 1- Création du syndicat (Titre et siège social)
- 2- Présentation, discussion, lecture et approbation des statuts
- 3- Élection des dirigeants (ou membres directeurs ou conseil d'administration ou membre du bureau)

1. Première résolution : Création du syndicat

La création du syndicat dénommé :, dont le siège social est fixé à :, est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

2. Deuxième résolution : Lecture et approbation des statuts

Présentation et échanges des projets du syndicat. Après cette présentation, il est fait lecture des statuts, la rédaction des statuts du syndicat, est approuvée et adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

3. Troisième résolution : Élection des dirigeants

Le statut ci-dessus approuvé précise que le bureau est composé de Membres pour un mandat de an(s). Les dirigeants sont élus à l'unanimité des personnes présentes, La liste des dirigeants est jointe au document.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à ...H... Fait à :, le

Fonction : Nom - Prénom..... Fonction : Nom - Prénom.....

SIGNATURE

SIGNATURE

**La liste des personnes présentes peut être annexée au présent procès-verbal.

***Joindre les statuts datés et signés

Délibération de constitution d'un syndicat

MODÈLE DE DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE

Délibération de l'Assemblée Générale Constitutive

Syndicat _____

Le jour/mois/année

Présents :

Nom

Nom

Nom

Nom

Début de séance ; heure

L'assemblée générale présente a pour objet de constituer le syndicat _____, conformément aux statuts de la CGT, afin de rassembler les syndiqués de l'UL /UD /Entreprise /Site, en syndicat.

L'ensemble des syndiqués de _____ ont été invités par courrier en pièce jointe mail, SMS, appel téléphonique.

L'assemblée générale désigne : M/Mme (Nom et prénom) en qualité de secrétaire général Adresse personnelle. Lieu et date de naissance. M/Mme (Nom et prénom) en qualité de trésorier Adresse personnelle. Lieu et date de naissance.

Fait àle (Date de l'AG)

Le secrétaire général (signature)

Le trésorier (signature)

Délibération de constitution d'un syndicat

MODÈLE DE DÉLIBÉRATION POUR L'OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE

Modèle de Délibération pour l'ouverture d'un compte bancaire

Syndicat _____

Le jour/mois/année

Début de séance ; heure

L'Assemblée Générale de notre syndicat qui a eu lieu le _____ a décidé de l'ouverture d'un compte bancaire dans votre établissement.

Elle a habilité :

M/Mme (Nom et prénom)

en qualité de secrétaire général

- Adresse personnelle
- Lieu et date de naissance

M/Mme (Nom et prénom)

en qualité de trésorier

- Adresse personnelle
- Lieu et date de naissance

À faire fonctionner ce compte.

Deux signatures seront nécessaires pour les chèques.

Fait àle

Le secrétaire général (signature)

Le trésorier (signature)

Envoi et validation des statuts

Important : Avant de déposer vos statuts en mairie, vous devez obligatoirement obtenir la validation de l'Union Départementale ainsi que celle de la Fédération.

Pour créer officiellement un syndicat, vous devez fournir les documents suivants à votre mairie :

- 1. Le procès-verbal de la réunion constitutive.** Le procès-verbal (PV) de cette réunion pourra attester de la création du syndicat et devra être déposé à la mairie. Sinon, le syndicat ne peut pas obtenir de personnalité juridique et bénéficier des droits propres au syndicat.
- 2. Les statuts du syndicat** doivent être rédigés et signés par deux membres du bureau. En outre, ce document doit comprendre la dénomination exacte du syndicat et indiquer son siège social.
- 3. L'extrait du Procès-Verbal :** il doit être signé par deux membres du bureau.
- 4. La liste nominative :** elle doit être signée par deux participant-es ainsi que toutes les personnes en charge de l'administration ou de la direction du syndicat.
- 5. La pièce d'identité** du ou de la Secrétaire Général-e et du ou de la trésorier-e.

Renseignez-vous auprès de la mairie concernant le nombre d'exemplaires exigés, car celui-ci peut varier selon les villes. À l'issue de cette procédure, un récépissé et un numéro d'immatriculation seront fournis. Une fois celui-ci obtenu, votre syndicat est créé.

Le CoGiTiel

C'est le logiciel de la CGT, l'outil qui nous permet de mieux connaître notre CGT, de mieux connaître nos syndiqué-es.

Il est source d'informations et de données.

Pour les structures locales telles que les UD et les UL, le COGITIEL leur permet, une fois qu'un code leur a été attribué, d'avoir accès aux éléments de connaissance en instantané.

Dès qu'un-e syndiqué-e est enregistré par un syndicat, les structures en ont la connaissance par le biais du Cogitiel qui nous permet de connaître et de recenser par exemple par âge, par sexe, et par catégorie, les syndiqué-es et de mieux communiquer.

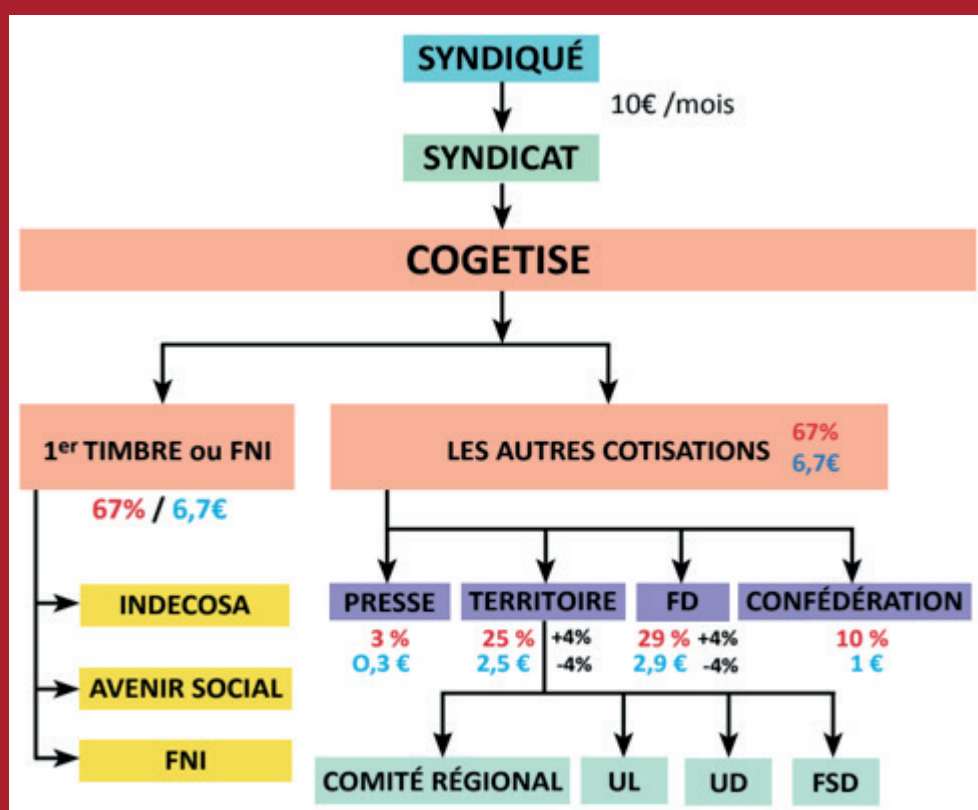
Important : Les codes Cogitiel sont envoyés par courrier au syndicat après validation des statuts par la Fédération.

CoGéTise

CoGéTise est le système CGT de répartition de la cotisation entre les organisations.

Pour que les syndiqué-es puissent se prévaloir de leur appartenance à la CGT, il faut que le syndicat adhère à une Fédération CGT relevant du champ d'application de sa branche professionnelle et à l'Union Départementale CGT de son département.

Ces adhésions se matérialisent par le versement d'une quote-part de la cotisation de chaque syndiqué-e via CoGéTise. C'est ce qui caractérise la double affiliation prévue par les statuts de la CGT.



Attention: Vous obtiendrez vos codes CoGiTiel et CoGétise par courrier après validation de vos statuts par la Fédération.

Le CoGiTiel et CoGéTise

MODÈLE DE COURRIER DE VALIDATION DES STATUTS ET D'OBTENTION DES CODES COGITIEL ET COGÉTISE



SYNDICAT CGT

Montreuil, le 2023

Objet : Statut syndicat

LRAR n° :

Cher-e-s camarades,

Les éléments demandés ayant été transmis, les membres de la Commission Fédérale "Statuts" réuni-e-s le, proposent de clôturer le dossier du syndicat CGT

Code Cogitiel (Login et mot de passe) :

Code Cogétise :

Par avance, nous vous remercions de nous transmettre dès que possible le récépissé de dépôt des statuts en mairie.

Bien entendu, les camarades et restent à votre disposition pour tous échanges.

Dans cette attente, recevez, cher-e-s camarades, nos fraternelles salutations.

Charles Dassonville

Secrétaire Fédéral

Pôle Vie Syndicale

Sylvie Vachoux

Secrétaire Fédérale

Pôle Vie Syndicale

Copie : UD

Ouverture du compte bancaire du syndicat

L'adhésion au syndicat est matérialisée par le versement d'une cotisation syndicale.

Elle constitue un élément vital au **financement de l'activité de toute la CGT.**

Verser une cotisation, c'est un moyen de participer au syndicat en finançant certaines de ses activités essentielles (diffusion de l'information, démarches juridiques, abonnement à des revues spécialisées, formation syndicale, achats de matériel, etc.).

De plus, la cotisation garantit l'indépendance du syndicat.

La collecte des cotisations syndicales nécessite l'ouverture d'un compte bancaire.

Avant de vous rendre à la banque, vous devrez fournir la liste des pièces désignées ci-dessous :

- Procès-verbal d'Assemblée Générale ou pouvoir du Président et du trésorier décidant l'ouverture d'un compte ainsi que les personnes désignées pour le faire fonctionner ;
- Compte-rendu de l'Assemblée Générale de constitution du bureau du syndicat ;
- Pièces d'identité en cours de validité des personnes signataires sur le compte : *CNI ou passeport* ;
- Les statuts du syndicat ;
- Justificatif de déclaration en mairie.

Défends ton salaire ET TA RETRAITE



Pour être acteur

et décideur

syndique-toi !



Fédération CGT Commerce,
Distribution & Services

263 rue de Paris – Case 425
93514 Montreuil Cedex

Tél : 01 55 82 76 79 – Fax : 01 55 82 76 86

fd.commerce.services@cgt.fr

<http://www.commerce.cgt.fr>

